

# Coûts de transaction et spécificité de l'investissement : une genèse médiévale de l'entreprise ?

Étude du livre des Farolfi (1299 - 1300)

**François Balle**

---



## Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/3953>

DOI : 10.4000/rives.3953

ISSN : 2119-4696

## Éditeur

TELEMME - UMR 6570

## Édition imprimée

Pagination : 105-117

ISBN : 979-10-320-0093-9

ISSN : 2103-4001

## Référence électronique

François Balle, « Coûts de transaction et spécificité de l'investissement : une genèse médiévale de l'entreprise ? », *Rives méditerranéennes* [En ligne], Varia, mis en ligne le 15 février 2012, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rives/3953> ; DOI : 10.4000/rives.3953

---

# Coûts de transaction et spécificité de l'investissement : une genèse médiévale de l'entreprise ? Etude du livre des Farolfi (1299 - 1300)

François BALLE  
Université de Provence, UMR 6570 TELEMME

---

Résumé : Le développement, à la fin du siècle dernier, de nouvelles théories économiques sur l'entreprise donne l'opportunité d'une relecture des sources économiques du Moyen Âge et de nouveaux éclaircissements sur la genèse médiévale des structures économiques. Le livre des Farolfi (1299 – 1300), bien connu des historiens de la Provence, est bien connu également des historiens de l'économie pour son avance technique. Analysé sous ce rapport, il révèle une internalisation de frais de transaction, cachés jusqu'alors dans les contrats individuels de *commenda*. Il démontre un premier processus d'intégration, celui des activités marchandes. Il soulève également la question de l'importance de la spécificité du capital humain dans ce processus d'apparition des compagnies marchandes.

---

Abstract: The development, at the end of the last century, of new economic theories on the firm gives the opportunity of a new reading of the sources of the Middle Ages and of new clarifications about the medieval genesis of the economic structures. The book of the Farolfi (1299 – 1300) is well known by historians of Provence, and also by historians of the economy for its technical advance. Analyzed under this new light, it reveals an insourcing of transaction costs, hidden until there in the individual contracts of *commenda*. It demonstrates a first process of integration, that of the trade activities. It also raises the question of the importance of the specificity of the human capital in this process of appearance of the trade companies.

---

Riassunto: Lo sviluppo, alla fine del secolo scorso, di nuove teorie economiche sull'impresa, dà l'opportunità di una rilettura delle fonti economiche del Medioevo e di nuovi schiarimenti sulla genesi medievale delle strutture economiche. Il libro dei Farolfi (1299 – 1300) è ben conosciuto degli storici della Provenza, e anche degli storici dell'economia per la sua precocità tecnica. Analizzato sotto questa nuova luce, rivela un internalizzazione di costi di transazione, nascosti fino allora nei contratti individuali di *commenda*. Dimostra un primo processo di integrazione, quello dell'attività commerciale. Solleva anche la questione dell'importanza della specificità del capitale umano in questo processo di apparizione delle compagnie commercianti.

L'étude des documents établis par les marchands et banquiers italiens du Moyen Âge et plus généralement de leur activité a été intense à partir des années trente du siècle dernier et jusque vers 1960 - 1970. De grands historiens de l'économie, comme André-Emile Sayous, Yves Renouard, Armando Saporì, Raymond de Roover, Federigo Melis et bien d'autres ont décrit et expliqué les activités enregistrées dans ces sources. Ils ont permis de comprendre les opérations menées par les marchands médiévaux, d'expliquer les modalités de leur gestion. Ces travaux ont également analysé l'organisation et les structures de l'activité commerciale. Cette recherche, fortement marquée, voire un peu stérilisée, par les problématiques sociales et politiques du moment, s'est souvent focalisée, à la suite de Max Weber et de Werner Sombart, sur la question de l'origine de « l'Entreprise capitaliste » jusqu'à désigner, par exemple, la comptabilité en partie double comme l'une des manifestations les plus typiques de sa naissance<sup>1</sup>.

Au même moment, la recherche économique sur le concept d'entreprise connaissait des évolutions majeures, dépassant la vision classique ou néo-classique de l'entreprise « point », automate ou boîte noire, simple agent de production. Parmi les pistes explorées, l'une des plus riches et, peut être, la plus intéressante pour l'analyse historique, a été ouverte dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle par des économistes et des sociologues comme Ronald Coase et Oliver Williamson, tous deux prix Nobel d'économie pour leurs travaux sur la firme et les coûts de transaction, Alfred Chandler, Michael Jensen et William Meckling<sup>2</sup>. Ils expliquent l'origine et les raisons pour lesquelles la « firme » et son organisation apparaissent et évoluent, pourquoi elles constituent une solution plus avantageuse que le marché, minimisant les « coûts de transaction », facilitant l'utilisation d'actifs spécifiques lorsque le nombre de transactions augmente. Leurs travaux décrivent l'entreprise comme un nœud de relations, de contrats, organisée par la « main

---

1 Cf. Federigo MELIS, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p. 485-490, repr. Istituto Internazionale di Storia Economica « F. DATINI », Serie blu. Classici della storia economica sur CD-rom.

2 Pour une synthèse cf. Benjamin CORIAT et Olivier WEINSTEIN, *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Paris, Librairie Générale Française, 1995, 218 pages ; pour plus de détails cf. Ronald COASE, *The nature of the firm*, New-York, Oxford University Press, 1993 (1<sup>re</sup> éd. 1937), 244 pages ; *Idem*, *The Firm, the Market and the Law*, Chicago, University of Chicago Press, 1990, 217 pages, trad. française *L'entreprise, le marché et le droit*, Paris, Edition d'Organisation, 2005, 245 pages ; *idem*, « La nature de la firme », *Revue Française d'Economie*, 2/1, 1987, p. 133-163 ; Oliver WILLIAMSON, *The Economic Institutions of Capitalism*, New-York, Free Press, 1985, 450 pages, trad. française : *Les institutions de l'économie*, Paris, Inter-éditions, 1994, 404 pages ; M. JENSEN et W. MEKLING, « Theory of the firm: managerial behavior, agency cost, and ownership structure », *Journal of Financial Economic*, 3/4, 1976, p. 305-360 ; Alfred D. CHANDLER, *Strategy and Structure: Chapters in the History of Industrial Enterprise*, Cambridge, Mass., MIT Press, 1962, 463 pages, trad. Française : *Stratégie et structure de l'entreprise*, Paris, Editions d'Organisation, 1972, 543 pages.

visible du manager », pendant et concurrent organisationnel de la « main invisible du marché » d'Adam Smith<sup>3</sup>.

Il est donc maintenant possible et utile pour l'historien de reprendre le questionnement sur les documents des marchands ou banquiers médiévaux, particulièrement ceux datant de l'aube de la « révolution commerciale » occidentale, du début du XIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIV<sup>e</sup>. À ce moment, en effet, les commerçants italiens dépassent l'activité individuelle et peu structurée, basée sur des opérations ponctuelles et sur le contrat de *commenda*. Ils mettent en place des organisations à la complexité croissante, jusqu'aux grandes compagnies comme celles des Peruzzi, des Acciaiuoli ou des Bardi. Alors se créent et se stabilisent des outils nécessaires à la conduite de telles structures, dont certains, comme la comptabilité en partie double, sont encore en usage de nos jours.

Un remarquable livre de comptes italien, le « libro del dare e dell'avere di mercanti fiorentini in Provenza, 1299 - 1300 », permet de tenter une analyse sous cet angle nouveau<sup>4</sup>. Ce document a plusieurs particularités. La première, déjà bien étudiée, est que, bien qu'appartenant à des marchands florentins, il a été établi en Provence et enregistre une activité se déroulant dans cette région, principalement à Salon de Provence et à Arles<sup>5</sup>. Ensuite, il présente des caractéristiques techniques très évoluées, au point que plusieurs historiens en ont fait l'un des premiers exemples de la comptabilité en partie double<sup>6</sup>. Il permet une étude des transactions et des relations apparaissant dans une telle activité, que celles-ci soient externes (activité commerciale) ou internes (entre associés et avec les employés) et de rechercher ce que visaient ceux qui établissaient ou demandaient un tel document comptable.

---

3 Alfred D. CHANDLER, *The Visible Hand: The Managerial Revolution in American Business*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1977, 608 pages, trad. Française : *La main visible des managers. Une analyse historique*, Paris, Economica, 1988, 635 pages.

4 Archivio di Stato di Firenze, carte strozziane, 2<sup>ème</sup> série, n° 84 bis, éd. Arrigo CASTELLANI, *Nuovi Testi Fiorentini del Dugento*, t. II, Florence, Sansoni, 1952, p. 708-803 ; des extraits dans Federigo MELIS, *L'azienda del medioevo*, éd. Marco SPALLANZANI, Florence, Le Monnier, 1991, p. 227-238 et *idem*, *Storia...*, *op. cit.* p. 485-490.

5 Voir sur ce thème le bel article de Charles DE LA RONCIERE, « Marchands florentins de Provence en 1300 », in Jean-Paul BOYER et François-Xavier EMMANUELLI (dir.), *De Provence et d'ailleurs. Mélanges offerts à Noël COULET*, Marseille, 1999 (*Provence historique*, 49, fasc. 195-196).

6 Cf. Federigo MELIS, *op. cit.*, p. 486 ; également Geoffrey LEE, « The Coming of Age of Double Entry: The Giovanni Farolfi Ledger of 1299-1300 », *The Accounting Historians Journal*, 4, 1977, p. 79-97.

## UNE COMPAGNIE ITALIENNE EN PROVENCE

La source étudiée est constituée de cinquante-six folios de papier d'environ 33 cm sur 24 cm, numérotés à l'origine de 48 à 110<sup>7</sup>. Les folios 1 à 47, 66, 74, 87, 93, 105, 106 et 109 manquent. Les folios 92, 94 et 103 sont endommagés dans leur partie inférieure. Des références, présentes dans le livre, renvoient jusqu'au folio 129. Les comptes sont au nombre de 222, présentés en sections superposées. Une large colonne, à droite de la page, sert à inscrire les montants, en chiffres romains. Tous les comptes sont barrés, c'est-à-dire soldés. La première partie du livre, jusqu'au folio 92, est consacrée à l'enregistrement des comptes s'ouvrant sur des créances ou des débits de la compagnie. La seconde partie concerne les comptes s'ouvrant sur des dettes ou des crédits.

Il s'agit d'un grand-livre, entendons d'un livre recueillant en détail ou en synthèse la totalité des mouvements affectant l'activité. Il est écrit d'une seule main, celle Martino Manucci, l'un des associés. La compagnie concernée est dénommée d'après le nom de son principal associé : « Giovanni Farolfi e chompangni ». Le siège de cette compagnie de marchands florentins se trouve à Nîmes. Cependant, le livre examiné ici est celui de la succursale de Salon de Provence. L'activité de la compagnie consiste en l'achat et la vente de différentes marchandises, parmi lesquelles des produits agricoles comme le blé, le froment, l'orge, l'avoine, l'huile d'olive, le vin et la laine brute, et des produits ouvrés comme les draps et les vêtements. D'autres marchandises peuvent être occasionnellement l'objet des affaires de la compagnie. Enfin, des opérations de banque (dépôts, prêts, avances, change) sont parfois réalisées, mais la tenue de comptes ou les paiements par compte ne sont qu'accessoires aux opérations commerciales. La compagnie Giovanni Farolfi est avant tout marchande. Il se dégage cependant de ce livre une impression de professionnalisme.

Toutes les opérations décrites, soit près de 900, sont commerciales. Aucune affaire familiale ou personnelle n'y figure. Ces marchands sont bien entendu chrétiens, pourtant on ne trouve pas de comptes ou d'opérations d'aumône (comptes ou opérations à « messer Domeniddio »). Des intérêts sont explicitement calculés et prélevés<sup>8</sup>. Les chiffres indo-arabes, quoique très peu utilisés, sont connus<sup>9</sup>. Comme

---

7 Dans la suite de cet article les références de compte comporteront l'indication du numéro d'ordre du compte dans le livre (entre 1 et 222), et du feuillet sur lequel il figure, recto (r) ou verso (v) ; par exemple compte n° 13/f.51r.

8 Des calculs apparaissent dans plusieurs comptes, par exemple compte n° 13/f.51r, « a ragione di lb. xv per cientinaio » ; compte n° 115/f.78r, « per pro de' d. insino a di ij d'aghosto anno treciento » ; compte n° 151/f.86r, « per dono de' detti dr. Infino a questo die, a ragione di dr. iij per lb. ».

9 Les chiffres indo-arabes apparaissent dans la marge du compte n° 111/f.77r et semblent

dans la plupart des livres, dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, la compagnie se désigne à la première personne du pluriel (« ponemo », etc.). La troisième personne est employée pour tous les autres acteurs, au singulier s'il s'agit d'un particulier (« de avere », etc.), au pluriel s'il s'agit d'un collectif (compagnie ou plusieurs titulaires) (« deono dare » etc.), même lorsqu'il s'agit d'un associé (« Bacchera Baldovini propio de dare »)<sup>10</sup>. On voit qu'une distinction s'opère, dans l'esprit du teneur du livre et sans doute dans celui de tous les associés, non seulement entre la compagnie et les tiers externes, mais encore entre la compagnie et les tiers internes qui la constituent, jusqu'aux associés, lorsque ceux-ci endossent un rôle de client ou de fournisseur, voire d'employé. Surtout, l'organisation comptable que révèle ce document est particulièrement perfectionnée.

D'autres livres sont mentionnés de façon fréquente. Le « libro rosso » est sans doute le livre des achats et des ventes de marchandises. Le « quaderno de le spese » ainsi que l'indique son nom, sert à enregistrer les dépenses. Mentionné plus occasionnellement, le « quaderno dei panni » joue probablement un rôle identique à celui du « libro rosso », mais pour les achats et les ventes de draps. Le « libro piloso » et le « quaderno memoriale » enregistrent des dépenses liées à des ventes ou à des achats. Il n'est pas mentionné de livre de caisse, mais Melis et Lee font l'hypothèse vraisemblable qu'il devait exister<sup>11</sup>. Le livre cité le plus souvent est un « quaderno bianco ». Il n'est pas facile de comprendre le mécanisme jouant entre ce livre et notre grand-livre. Il y a d'ailleurs divergence d'interprétations entre Lee, pour qui il s'agit d'un grand-livre plus ancien, et De La Roncière, pour qui ce livre serait une copie de celui de la compagnie nîmoise<sup>12</sup>. Enfin, ce document possède des caractéristiques propres au système de la partie double, en particulier l'unicité de l'unité monétaire (la livre tournois), l'existence de comptes impersonnels (pour « uno ronзино », « le pigione », « le masserizie », etc.), celle de comptes de résultat (« avanzo » et « spese chorse »), et même celle d'un compte de bilan<sup>13</sup>. Pour autant, cette comptabilité n'est pas en partie double, de nombreux événements enregistrés ne comportant pas un débit et un crédit dans le grand-livre. La pierre de touche de la comptabilité en partie double est, en effet, l'enregistrement systématique dans le grand-livre de deux mouvements

---

être un calcul de marge sur une vente.

10 Cette forme est déjà utilisée dans le livre des banquiers florentins de 1211 (éd. Pietro SANTINI, « Frammenti di un libro di banchieri fiorentini », *Giornale Storico della letteratura italiana*, 10, 1887, p. 161 - 177).

11 Federigo MELIS, *Storia...*, *op. cit.* p. 485 et Geoffrey Lee, « The Coming ... », *art. cit.* p.84.

12 Geoffrey LEE, « The Coming ... », *art. cit.* p. 82, Charles M. DE LA RONCIÈRE, « Marchands florentins... », *art. cit.* p. 320.

13 Pour une définition de la partie double cf. Raymond DE ROOVER, « Aux origines d'une technique intellectuelle : la formation et l'expansion de la comptabilité à partie double », *Annales d'Histoire Economique et Sociale*, 9, 1937, p. 171-193 et 270-298.

pour tout événement<sup>14</sup>.

L'exactitude de ce livre n'en est pas moins remarquable. Seules quelques erreurs sont quasi certaines dans l'ensemble des comptes, dont 96% sont justes<sup>15</sup>. Cette précision n'est alors pas courante<sup>16</sup>. Les disputes entre Saporì et Sombart en sont l'écho. Il ne faut cependant pas imaginer une quelconque incapacité des marchands médiévaux. La qualité des calculs et du raisonnement que ceux-ci pratiquent parfois invalide cette hypothèse<sup>17</sup>. Mais l'activité commerciale ne réclame pas l'exactitude pointilleuse des comptables. « Treize à la douzaine » ou « une poignée de plus » appartiennent au vocabulaire des commerciaux, pas des comptables. Tant que les livres ne servent qu'à des fins de mémorisation commerciale, ils répondent à cet esprit conciliant, si important dans le négoce.

Dans le cas que nous examinons, au contraire, la mise en œuvre d'un tel ensemble de livres, de comptes personnels et impersonnels, et la précision des enregistrements démontrent que leurs concepteurs ne visent plus seulement la mémorisation de l'activité marchande. Ce livre n'applique pas non plus un modèle de comptabilité en partie double, qui n'existe pas encore. Il ne véhicule pas même une idée de l'entreprise, sans doute absente de la mentalité médiévale. Ces caractéristiques posent la question de leurs objectifs, de leurs causes et de l'origine des solutions qui ont été apportées, d'autant que cette compagnie n'est que de petite taille. Elle n'exerce pas non plus son activité en Italie du Nord, la région la plus avancée techniquement au début du XIV<sup>e</sup> siècle, mais en Provence.

## RELATIONS INTERNES ET CONTRÔLE DES COÛTS

Une grande partie des comptes transcrit les relations externes, d'achat ou de vente. Ces opérations et leur enregistrement sont classiques dans la comptabilité médiévale. On les retrouve aussi bien dans les comptabilités familiales que dans les livres plus anciens. Il s'agit d'une transaction habituelle, non spécifique à une

---

14 Cf. Lucca PACIOLI, *Trattato de'computi e delle scritture*, 1494, éd. de Vincenzo GUITTI, Turin, 1878, p. 63, « Per la qual cosa sappi che di tutte le partite che tu avrai poste nel Giornale, al Quaderno grande, te ne convien sempre fare due ».

15 Ces erreurs sont relevées dans la transcription faite par CASTELLANI. Il serait nécessaire de retourner à l'original pour en vérifier la réalité. Cf. comptes n° 28/f.55r, 59/f.64r et *passim*.

16 Par exemple, dans le livre des banquiers florentins de 1211 (éd. SANTINI, *op. cit.*) seuls 20% des comptes sont justes de façon assurée, 40% faux. Le « libro giallo » des Covoni, en 1336-1340 comporte environ 80 erreurs sur 2500 opérations (éd. Armando SAPORI, Giulio MANDICH, Istituto Editoriale Cisalpino, 1970).

17 Cf. le calcul d'intérêt du compte 163/f.92v.

structure organisée<sup>18</sup>. Le « libro rosso » et le « quaderno dei panni » sont dédiés à ces opérations. Ils ne nous sont pas parvenus. On ne peut donc faire que des hypothèses sur ce qu'ils représentent. Mais ces conjectures peuvent s'étayer sérieusement grâce aux mouvements comptables provenant de ces livres et observés dans le grand-livre. Ce dernier contient parfois lui-même des enregistrements détaillés. Les opérations sont inscrites de façon simple. Un compte est ouvert au nom de l'acheteur ou du vendeur, enregistrant éventuellement plusieurs opérations. Il se voit soldé par un ou des paiements ou mouvements de sens opposé, parfois par un virement dans un autre compte ouvert à la même personne. De tels livres évitaient probablement la surcharge du grand-livre, qui recueillait la totalité des mouvements, donc parfois en synthèse. Ils permettaient la spécialisation des tâches. Une personne s'occupait par exemple du livre des achats et des ventes de draps, une autre de ceux des grains, une autre enfin du grand-livre. Faut de posséder tous ces livres, il est impossible de vérifier cette hypothèse en comparant les écritures. Ce ne sont pas les opérations elles-mêmes qui sont administrées, mais les débiteurs et les créanciers<sup>19</sup>. À l'origine, la comptabilité médiévale ne servait qu'à mémoriser une dette ou une créance, et à en surveiller le dénouement. On n'enregistrait donc que les opérations à crédit. De toute évidence, ce besoin n'est plus le seul auquel il est répondu dans notre livre.

En effet, un seul enregistrement, dans le « libro rosso », dans le « quaderno dei panni » ou même dans le grand-livre aurait suffi. Or, une vente ou un achat à crédit est enregistré le plus souvent une fois dans l'un de ces livres puis, soit sous forme détaillée soit en synthèse, dans le grand-livre. Quoique nous ne possédions pas le livre de caisse et qu'aucune référence ne le mentionne dans le grand-livre, un achat ou une vente au comptant, qui ne nécessitent pas d'être mémorisés pour des raisons commerciales, y sont probablement enregistrés<sup>20</sup>. Ces comptes ne figurent donc pas dans ce livre au titre de la seule relation externe commerciale<sup>21</sup>.

---

18 Même les opérations menées sous forme de *commenda* devaient faire l'objet d'une comptabilité simple de la part du commandité. Mais ces opérations étant ponctuelles, rien ne justifiait la conservation de leur documentation (sauf les contrats ou les brefs par les notaires). Leurs comptabilités nous sont très rarement parvenues. Cependant un exemple est publié par Mario CHIAUDANO et Mattia MORESCO, *Il cartolare di Giovanni Scriba*, Turin, Lattes, 1935 ; et analysé par Florence EDLER DE ROOVER, « Partnership Accounts in Twelfth Century Genoa », *Bulletin of the Business Historical Society*, 15/6, 1941, p. 87-92.

19 Il faut peut-être nuancer cette affirmation lorsqu'un compte est ouvert pour « le sargie deono dare ». Dans ce cas, il est possible qu'une opération d'achat et de vente complète soit suivie.

20 Il est décevant de ne trouver aucune mention de ce livre de caisse dans le grand-livre. Logiquement, le solde de la caisse, nécessairement débiteur, devrait être repris dans le compte de la compagnie selon les règles décrites plus bas. On n'en trouve nulle trace. Il est vrai qu'il manque beaucoup de folios à ce livre.

21 Remarquons d'ailleurs que la relation commerciale est souvent enregistrée par un notaire



Bien sûr, le nombre et la fréquence des opérations expliquent certaines de ces dispositions. Ils imposent une autre façon de travailler. Mais l'analyse des autres opérations permet d'avancer des explications complémentaires.

En effet, de nombreuses opérations internes sont enregistrées (plus de 500, soit plus de la moitié). Il s'agit, pour une partie d'entre elles, du simple report d'un compte d'un client ou d'un fournisseur sur un autre compte du même titulaire. Le manque de place sur le premier compte, ou la volonté de sommer ou de compenser les dettes ou les créances d'une même personne expliquent ces reports. Toutefois, beaucoup d'opérations ont un objet différent. Elles portent sur l'enregistrement des frais et des profits et celui d'opérations de synthèse.

Une gestion précise des frais, du moins de certains d'entre-eux, est mise en œuvre dans ce document. Certains frais apparaissent à l'intérieur d'un compte personnel. Celui-ci enregistre une vente ou un achat, ainsi que des frais de transport ou de déplacement (ex. compte n° 24/f.54v), de courtage (ex. compte n° 185/f.99v), ou d'établissement d'un acte. Ces frais annexes ne sont pas gérés en tant que tels, on ne les retrouve nulle part ailleurs dans le livre. Ils ne sont qu'accessoires de l'opération principale. Ils n'apparaissent que lors de l'enregistrement de l'opération elle-même<sup>22</sup>. Etant intégrés à cette dernière, ils en font partie et sont réglés par le client concerné. Ils ne demandent pas de suivi ultérieur. En bref, ils ne sont enregistrés que pour information, au même titre que d'autres précisions, tels les biens vendus ou achetés ou la date, et ne sont pas portés dans des comptes propres.

D'autres frais font, en revanche, l'objet d'un suivi attentif. Il s'agit de ceux qu'on pourrait dire « généraux », non affectables à une opération en particulier, mais à des besoins permanents de l'équipe de marchands, comme leur nourriture, leurs déplacements, leur logement, la location et l'équipement des locaux professionnels. Un livre est consacré à ces dépenses : le « quaderno de le spese ». Des comptes du grand-livre se réfèrent également à ce type de débours : comptes des dépenses courantes (« spese chorse »), de loyers (« pigione »), d'alimentation (« spese di mangiare e di bere »), d'équipement (« masserizie »). Le décompte et l'affectation en sont précis. Ainsi, une partie du stock des marchandises « di mangiare e di bere » ayant été remis en paiement d'une dette, le montant de ces victuailles vient en déduction du compte de frais (compte n° 205/f.104r). L'escompte fait à un client, pour un paiement anticipé, est traité comme un coût (compte n° 82/f.70v). De même, seuls les frais de l'année en cours sont pris en considération. Ainsi, le compte n° 30/f.56r s'ouvre par l'enregistrement d'une charge pour un loyer (« la pigione de la magione di Père Guilliemi ove noi dimoriamo deono dare »), provenant du « quaderno de le spese » et pour

---

(exemple compte 51/f.61v).

22 « Che demmo a bastagi che portaro il biado a magione di Lippo Baldovini. » (compte n° 208/f.104v).

quatre ans, d'un montant de 16 livres tournois. Un montant de quatre livres, qui représente les frais à affecter effectivement à l'année, est enregistré dans le compte des « spese chorse », et le reste est virer à la compagnie de Nîmes, comme toutes les dettes et créances en cours. Une opération similaire est faite avec le compte n° 137/f.83r, des « masserizie ». Ainsi, non seulement toutes les dépenses sont calculées et enregistrées, mais elles sont individualisées par la création, dans le grand-livre, de comptes spécifiques pour les suivre. L'existence de ces comptes est l'indice sûr de la volonté de gérer les frais de façon précise.

L'enregistrement des gains le confirme. On pourrait se dire qu'un gain n'est qu'accessoire à une opération, comme le sont les frais de portage ou d'acte, et qu'une fois le bénéfice encaissé il n'est plus nécessaire de s'en préoccuper. Mais toujours, contrairement aux frais accessoires à une opération, le profit est enregistré dans un compte spécifique<sup>23</sup>. Alors que les frais accessoires à une opération n'affectent pas la richesse ou le résultat de l'entreprise, car ils sont répercutés aux clients, un gain, lui, a un impact<sup>24</sup>.

La première observation qu'amène ce traitement des frais et des gains est le sens plus pointilleux de la précision qu'il révèle. La notion de précision n'est en effet pas la même pour le commerçant et pour l'associé. La relation interne, entre associés ou avec les employés, est ressentie comme différente de la relation commerciale. Elle n'est d'ailleurs pas mise en œuvre, comme le lien commercial, avec n'importe quel partenaire<sup>25</sup>. Une précision et un détail plus stricts sont nécessaires à la mise en commun de moyens et de capitaux.

Ils le sont d'abord pour les associés investisseurs. Cette utilisation des capitaux est en concurrence avec d'autres utilisations : investissement non commercial bien sûr, dans la terre, ou prêts « familiaux » par exemple, mais surtout investissement commercial ponctuel, de type *commenda*. Il est donc important, pour les personnes qui s'engagent dans une compagnie, de vérifier que le profit et le coût

---

23 Compte n° 46/f.60v :

« Bernardo Rosso drappiere di Sallone de dare, di x d'aprire anno treciento, lb. ij s. viiii per ... channe di panno ... che gli vendemmo, il quale fu de ... di Bacchera, che'l ci avea chontato s. quarantaquattro e d. sei, che cci à d'avanzo s. quattro dr. sei: ponemo ad avanzo innanzi nel 127. »

Compte n° 27/f.55r :

« Ischiatta de la Fiorentina che dimora a la Illa di Vinisci de dare [...] E de dare, di xv di luglio anno detto, per dono de' detti de. insino a questo die, lb. xv s. ij. Le dette xv lb. e ij s. ponemo ad avanzi innanzi nel cxxvij. »

24 Il est également procédé à une affectation précise à l'exercice : des intérêts ont été calculés sur des prêts ou des avances à la date du premier septembre 1300, cf. les comptes n° 150/f.85v et 151/f.86r.

25 Les clients ou fournisseurs de la compagnie sont aussi bien l'archevêque d'Arles (À ce moment Rostang de Capre, un des grands vassaux du comte de Provence), qu'un marchand Toscan (Tano da Figliano), qu'un autre provençal (Giovanni Giusserani-Jusserand) ou qu'un juif (Astrugho giudeo).

seront intéressants. Cela passe évidemment par un contrôle précis des profits, pendant la vie de la compagnie, et pas seulement à sa fin. Mais cela exige un suivi attentif des dépenses. Les gains bruts ont peu de raisons d'être différents de ce qu'ils sont si l'activité est exercée d'une autre façon. Les frais en sont très différents et doivent être surveillés. Ils représentent précisément ce que sont les coûts de transaction : coûts de recherche et d'information, coûts de négociation, coûts d'agence et d'exécution, que l'on retrouve enregistrés dans les frais engagés par et pour les associés et employés. Ainsi, dès ce moment, les marchands qui s'organisent en compagnie sont conscients que la clé de la réussite est dans ces frais, autant que dans les gains. Une autre hypothèse peut être émise concernant ce traitement des frais.

Il s'agit en effet d'un changement important dans l'activité commerciale. Ce suivi détaillé des frais n'est pas réalisé dans l'activité familiale, ni dans la *commenda*, dans laquelle seuls les frais directs sont pris en compte dans le contrat, et où l'essentiel des frais demeure caché<sup>26</sup>. Les livres comptables plus anciens ne s'en préoccupent pas non plus. Cette prise en charge marque certes un élargissement du périmètre de ce qui est considéré comme proprement professionnel. Mais surtout elle intègre les collaborateurs à la compagnie. Elle en fait des collaborateurs internes. Ils ne sont plus liés, comme dans la *commenda*, par un contrat traduisant une relation externe rémunérée par une part des profits. Elle révèle la volonté de la compagnie de s'attacher les services de ces personnes. Nous ne possédons malheureusement que peu d'informations sur les collaborateurs de la compagnie, associés ou non. Il n'est donc pas possible de juger de leurs qualités et de leurs compétences, et d'apprécier ce qui les rend utiles et ce qui impose la création d'une compagnie.

## SURVEILLANCE DE LA FILIALE ET DE SES EMPLOYÉS

Enfin, l'opération interne la plus complexe est constituée d'un ensemble de mouvements consistant à virer le solde de tous les comptes non soldés sur un compte ouvert à la compagnie de Nîmes (Giovanni Farolfi e 'chompangni nostri di Nimmissi). Cette opération est réalisée aussi bien pour les créances que pour les dettes, pour les frais (« spese chorse ») et pour les produits (« avanzi ») de l'année, et pour certains stocks de marchandises<sup>27</sup>. Ceci revient, comme le notent Melis

---

<sup>26</sup> Dans la famille, les coûts sont cachés car non évaluables. Le chef de famille ou l'épouse ou les enfants ne comptent pas leur temps, leur nourriture, ni leur logement. Dans la *commenda* même, beaucoup de coûts sont cachés dans la part du profit que reçoit le marchand commandité (un quart du profit).

<sup>27</sup> Ces comptes figurent dans la partie « de dare », à partir du compte n° 154/f.88r

et Lee, à établir le bilan et le compte de résultat de la filiale de Salon, avec d'un côté la somme des fonds utilisés par l'activité de la filiale de Salon (ses emplois et ses frais) et de l'autre la somme des fonds apportés (ses ressources et ses gains)<sup>28</sup>. Au terme de ces opérations, le compte n° 163/f.92v compense un montant que la compagnie nîmoise doit recevoir de sa filiale, provenant d'un compte du folio 114 (perdu), par le solde global de ce qu'elle lui doit, complété d'un intérêt lié au décalage des échéances des dettes et des créances.

Il est difficile d'établir la raison pour laquelle ce travail a été réalisé. Le fait que certains frais ne soient pas affectés aux charges de l'exercice (« spese chorse »), mais directement à la compagnie, comme une dette sur le futur, indique que le but n'est probablement pas l'arrêt de l'activité. Il ne peut non plus s'agir, étant donnée l'imperfection du double enregistrement, d'un simple contrôle du livre<sup>29</sup>. Le fait que tous les comptes soient soldés invite à penser qu'il peut s'agir de la clôture du livre. Cependant, cette clôture ne vise pas simplement l'ouverture d'un autre livre. Encore une fois, l'affectation temporelle des frais ne serait pas nécessaire. Il s'agit donc d'un état à une date donnée (premier septembre 1300) de l'activité de la filiale de Salon : créances, dettes, stocks, frais et profits de l'exercice, avant la

---

jusqu'au compte n° 163/f.92v (ce dernier faisant le total). La démarche de synthèse des débits est la suivante :

- les coûts de loyer sont virés pour l'année au compte « spese chorse », le reste à la compagnie de Nîmes.
- le solde des « spese di mangiare » plus le stock restant de ces marchandises est assigné au compte des « spese chorse » .
- le compte n° 153 vire les « spese chorse » à la compagnie de Nîmes.
- le solde du compte des « maserizie » lui est également assigné.
- le compte de la compagnie n° 154 reçoit des comptes de marchandises (« che dobiavamo avere da messer X »). Rien ne permet de savoir ce que sont ces comptes. Ils proviennent tous d'une partie perdue du livre.
- les comptes de la compagnie n° 155, 156, 157, 158, 159 reçoivent les créances en cours (« che dobiavamo avere » / « ch'abiavamo ad avere »).
- le compte n° 160 de la compagnie reçoit des stocks de marchandises, enregistrés au « libro rosso », ainsi qu'un montant en argent comptant (un mouvement de solde de la caisse pourrait ressembler à celui-ci, mais il semble ici trop faible : lb.1 s.10).
- Le compte n° 161 somme l'ensemble des soldes des comptes de la compagnie ainsi que celui des « spese chorse ». Le tout est viré au compte n° 163.

L'équivalent du côté des « de avere » ne nous est pas parvenu. Les mouvements de synthèse devaient probablement commencer, d'après les différents renvois, au folio 112 et se terminer dans un compte du folio 114. Il est fort probable que ce dernier devait comporter en « de avere » le solde des dettes et la somme des profits (« avanzo »), et en « demmone » le montant viré dans le compte n° 163/f.92v.

28 Ce « bilan » n'est cependant pas celui d'une comptabilité en partie double. Il n'y a la plupart du temps pas de contrepartie des dettes et des créances.

29 Geoffrey LEE, *art. cit.* p. 92-93, dans sa recherche de la partie double, parvient à un équilibre approximatif des comptes. Mais ce n'est pas la partie double qui amène l'équilibre, mais l'activité économique elle-même.

poursuite de l'activité, par la même compagnie, ou éventuellement par une autre, qui reprendra les dettes et les créances de celle de Salon<sup>30</sup>.

Ce livre est également remarquable dans la mesure où il ne porte que sur l'activité d'une succursale, non pas sur celle de toute la compagnie. S'il s'agissait seulement d'informer les associés de l'état de leurs affaires, un simple virement sur les livres de Nîmes aurait suffi. La synthèse, les frais, le résultat qu'affiche ce livre sont spécifiquement ceux de l'activité de la filiale de Salon. Ce livre permet donc de veiller à ce que son action et celle de ses employés, même si ceux-ci sont associés, répondent à l'attente de la compagnie<sup>31</sup>. Donc, si Matino en est le responsable, le livre qu'il tient et la synthèse qu'il établit permettent non seulement de rendre compte de son activité, mais indiquent chaque année sa mission et son résultat.

## UN PONT ENTRE LA THÉORIE ÉCONOMIQUE ET L'ÉTUDE DU MOYEN ÂGE ?

Le livre des Farolfi a été reconnu comme l'un des premiers à avoir des caractéristiques aussi évoluées. Il met effectivement en œuvre beaucoup des principes qui conduiront à la partie double<sup>32</sup>. L'étude d'une seule source ne saurait, bien entendu, expliquer les raisons et l'origine de chacune de ces dispositions. C'est un travail sur un plus grand corpus de documents qui pourra les éclairer. Mais ce livre illustre un changement important dans la gestion de leurs activités par les marchands.

Il marque d'abord une évolution dans la précision et le détail des enregistrements. Le développement et l'élargissement de relations internes, entre associés, nées de la mise en commun de capitaux, impliquent une recherche plus grande de la précision, de l'exactitude, mais surtout de la finesse et de l'individualisation des comptes des composants du résultat. Ce type de livre marque le passage d'une gestion exclusive des relations commerciales, préoccupation principale du marchand solitaire, à une gestion centrée sur des relations internes, entre associés et entre associés et employés. Il illustre le passage des « *ricordanze* », monologues d'un chef de famille, d'un marchand ou même d'un groupe de

---

30 Sur cette base, on peut penser que le « *quaderno bianco* » est un grand-livre du même type que celui que nous étudions, portant sur l'exercice précédent.

31 Ce souci d'une action conforme aux intérêts de la compagnie est illustré de façon récurrente dans les correspondances entre associés. Cf. par exemple la *Lettera di messer Consiglio de' Cerchi, e compagni, in Firenze, a Giachetto Rinucci, e compagni, in Inghilterra, in CASTELLANI, op. cit.* p. 593-599.

32 Il est de fait le premier qui les mette en œuvre d'une façon aussi complète. D'autres livres antérieurs, tel que le Livre de Rinieri de' Benzi e fratelli (1296-1305) témoignent de certaines de ces évolutions, mais de façon beaucoup plus partielle.

marchands suffisamment proches, au livre de comptes, outil de gestion d'une structure collective. Il marque l'arrivée de nouveaux intervenants : l'associé, à bien des égards plus exigeant que le client ou le fournisseur, et l'employé qu'il faut surveiller, intéresser et dont il faut orienter l'action.

Par ailleurs, le nombre de transactions, l'internalisation de frais généraux et l'attention particulière portée à ceux-ci répondent, de toute évidence, aux hypothèses de la théorie des coûts de transaction. Mais les autres points clés, nécessaires à l'apparition des entreprises, est l'importance et la spécificité des investissements. L'impact de la lourdeur des investissements a déjà été noté dans le processus d'apparition de l'entreprise industrielle, non seulement à l'époque moderne, mais dès la fin du Moyen Âge<sup>33</sup>. Cependant, dans le cas examiné dans cet article et souvent en cette période, cette explication convient mal. Le besoin de capitaux n'est pas très important ni très spécifique. On pourrait imaginer que chacune des opérations réalisées par ces compagnies soit conduite par un contrat de *commenda*. En revanche, la structure de compagnie était sans doute nécessaire pour s'attacher des hommes compétents, dignes de confiance, connaissant les marchés, prêts à s'expatrier. L'importance et l'origine de la spécificité des hommes est à préciser. Mais il est probable que l'actif humain soit l'un des facteurs majeurs à l'origine de l'entreprise marchande médiévale.

---

33 Cf. l'exemple des forges in Mathieu ARNOUX, « Innovation technique et genèse de l'entreprise. Quelques réflexions à partir de l'exemple de la métallurgie européenne (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », *Histoire, économie et société*, 2001, 20/4, p. 447-454.